Image not found or type unknown

réponse resté sans réponse de votre part

Par **DENICHE**, le **18/06/2019** à **21:32**

J'ai posé une question qui a été vu 106 fois par les bénévoles sans réponse. Je ne demandais pas la lune. En fait le mot bénévole me fait rire car si on paye pas 30 eiuros on a aucune réponse. Donc ce site est une grosse arnaque. Je ne manquerais pas de le faire savoir sur les réseaux sociaux.

Par **Visiteur**, le **18/06/2019** à **21:42**

Bonjour (merci de respecter les CGU du site).

Étes vous certains d'avoir posé votre question sur le bon forum.?

Etes vous certain que les 106 ouvertures de votre fil soient le fait des juristes bénévoles et pas des nombreuses personnes qui passent où se retrouvent sur votre question après avoir saisi des môts clés sur leur moteur de recherche.?

Êtes vous certain que si un des bénévoles disposait de la réponse, il aurait volontairement négligé de vous répondre ?

Vos accusations sont infondées, sachant que nous essayons d'apporter autant de réponses que possible et vous pouvez vérifier vous même qu'elles sont nombreuses.

Par **janus2fr**, le **19/06/2019** à **07:46**

[quote]
En fait le mot bénévole me fait rire car si on paye pas 30 eiuros on a aucune réponse.

[/quote]
Bonjour,

Vous êtes pourtant sur ce forum et vous pouvez y consulter nombre de questions posées par des internautes qui, à 99% des cas, trouvent réponse.

Je ne comprends donc pas votre accusation "d'arnaque" juste pour le fait que votre question,

qui est peut-être particulière, n'a pas eu de réponse.

Notre forum est animé entièrement par des bénévoles, il n'est donc pas question de 30€, personnellement je n'ai jamais touché le moindre centime pour être présent ici depuis de nombreuses années comme certains de mes camarades !!!

Et puis c'est le principe même des forums, les bénévoles répondent si ils le veulent bien et surtout si ils ont une réponse à apporter !

Cordialement.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés